

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 03 minutes du matin,	Express.
9 — 02 — —	Omnibus-Mixte.
1 — 52 — —	soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — —	Express.
7 — 18 — —	Omnibus-Mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin,	Mixte.
8 — 25 — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — —	Express.
11 — 54 — —	Omnibus-Mixte.
5 — 57 — —	soir, Omnibus.
10 — 34 — —	Express.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

**Chronique Politique.**

Plusieurs journaux annoncent la possibilité d'une reprise des relations diplomatiques entre Rome et la Russie. Un nonce serait accrédité à Saint-Petersbourg, et un diplomate russe catholique serait envoyé auprès du saint-siège. Nous ne citons ce bruit que pour mémoire.

Nous lisons dans l'*International* que dimanche la récente assemblée des évêques catholiques à Fulda, dans la Hesse, a eu pour résultat la formation dans l'Allemagne du Nord d'une association dont le but sera de soutenir la presse catholique dans ses efforts de propagande en faveur du maintien du pouvoir temporel du pape.

La *Gazette* (allemande), de Saint-Petersbourg, publie un article de fond dans lequel elle attribue l'isolement de la Russie aux extravagances de la presse panslaviste et aux intrigues du parti panslaviste. Elle dit que le gouvernement russe est étranger à ces intrigues, et qu'il ne songe nullement à faire la guerre à l'Europe entière.

L'opinion publique étrangère, mal renseignée, considère à tort les articles des journaux russes comme exprimant la pensée du gouvernement.

La *Gazette* termine en disant que, céder à l'impulsion panslaviste, ce serait servir les vœux de la Pologne, et troubler le développement pacifique de la Russie.

Voici une nouvelle empruntée à la *Correspondance autrichienne* et qui intéresse l'histoire des relations internationales des peuples européens. L'ambassadeur de Russie aurait porté à la connaissance du gouvernement de Vienne, qu'aucun règlement n'ayant déterminé jusqu'à ce jour dans quel nombre les navires de guerre de la même puissance étrangère pourraient entrer dans les ports russes et y séjourner sans autorisation préalable du gouvernement, à l'avenir, le nombre de ces vaisseaux étrangers, de n'importe quelle grandeur, serait fixé à deux et la durée de leur demeure à quinze jours. Aucune flotte ou escadre plus nombreuse, ni aucun troisième navire de la même nation ne pourront entrer dans le même port russe, excepté dans le cas de force majeure, et y séjourner plus de quinze jours, sans avoir demandé et obtenu une permission spéciale.

La Prusse travaille, dit-on, à compléter son système de forteresses, après avoir terminé la réorganisation de son armée. Plusieurs petites places fortes doivent être démolies, mais toutes les places conservées seront transformées en places d'armes de premier rang. Ainsi, Neisse et Glogau, en Silésie, seront érigées en places fortes de première classe, de même que Dresde, capitale de la Saxe royale. Thorn et Stettin doivent subir la même transformation.

Dans le Nord, Kiel, Düppel, Sonderbourg et Rendsbourg formeront un quadrilatère autrement important que celui de la Lombardo-Vénétie.

De nouvelles places fortes de premier ordre

doivent être créées sur le Weser inférieur, non loin de Brème, et sur la rive gauche du Rhin, aux environs de Trèves. Les fortifications de Mayence et de Sarrelouis seront considérablement étendues et augmentées.

Le *Moniteur prussien* confirme officiellement la nouvelle que M. Benedetti a présenté les lettres qui l'accréditent en qualité d'ambassadeur de France près la Confédération de l'Allemagne du Nord.

On mande de Florence, le 3 février :

La *Correspondance italienne* s'occupe des désordres survenus à Padoue, à la suite de la décision prise par les autorités ecclésiastiques de faire célébrer un *Triduum* d'actions de grâces pour la victoire de Mentana. Elle annonce que le ministre de l'intérieur a pris les mesures nécessaires pour empêcher que ces désordres puissent se renouveler dans d'autres parties du royaume.

L'*Opinione* assure que la cour pontificale a ordonné aux évêques d'Italie de faire célébrer un *Te Deum* d'actions de grâces pour la victoire que l'Eglise a remporté contre les ennemis du pouvoir temporel. Le gouvernement a ordonné aux autorités d'empêcher cette manifestation politique.

Le *Pungolo*, de Naples, annonce un voyage d'inspection, que doit faire prochainement le duc d'Aoste, le long des côtes de l'Adriatique, et particulièrement de la Sicile.

Le même journal signale une adresse aux représentants de la nation qui circulerait à Milan, et dans laquelle un appel pressant se-

rait fait à la concorde et à l'oubli des dissentiments de parti, pour sauver l'Italie en péril.

La *Gazette de Turin* donne quelques détails sur un projet de réorganisation de la garde nationale italienne, qui s'élaborerait en ce moment à Florence.

La garde nationale serait toujours destinée à maintenir l'ordre et la sûreté à l'intérieur, mais le gouvernement pourrait l'employer, en temps de guerre, à la défense de l'Etat.

On abolirait le service permanent en formant les rôles et en conservant les armes dans des points de dépôts fixés.

Tous les citoyens, âgés de vingt-et-un à cinquante ans, seraient appelés à faire partie de cette garde, qui serait divisée en deux catégories : la première comprendrait les gens qui n'auraient point dépassé trente-cinq ans; la seconde, les hommes depuis trente-cinq ans jusqu'au terme fixé par la loi.

Cette dernière catégorie ne serait appelée à fournir son service que dans les cas extraordinaires.

On écrit de Dublin, le 3 février.

Le colonel fenian-Burke sera probablement impliqué dans les poursuites intentées à l'occasion de l'affaire de l'explosion de Clerkenwell, sous l'inculpation de meurtre prémédité.

Trois autres fenians ont été arrêtés hier à Dublin.

Le 15 janvier, on avait reçu à Kong-Kong la nouvelle que les ports de Hiago et Osaka, au Japon, avaient été ouverts sans obstacle au commerce étranger.

**FEUILLETON.**

**LA LETTRE DÉCHIRÉE,**

Par M. PHILIBERT ANDEBRAND.

(Suite.)

II.

Pendant ce temps-là, Gontran déplaçait les morceaux de papier qu'il avait, lui aussi, rencontrés à portée de sa main, en passant. Ce qu'il avait d'abord fait d'une manière machinale, le menait maintenant à la rencontre d'une aventure, et le poussait à réfléchir. Qu'étaient-ce que ces déchirures? Une lettre, sans doute. Devait-il rejeter au vent ces tronçons d'épître? Avait-il le droit de les lire? Pour un homme de bon ton et qui a le cœur bien situé, il n'y a rien de plus respectable qu'un secret, de quelque endroit qu'il vienne; mais, avant tout, il s'agit de savoir si l'objet qu'on a sous les yeux tient à un secret. Si, au lieu de ces fragments épars, Vormeuse avait trouvé quelque chose comme une lettre entière, pliée, fermée et cachetée, point de doute qu'après l'avoir ramassée, il ne l'eût re-

mise à sa place ou brûlée, même quand il aurait eu la certitude qu'elle fût venue de la maison. Dans le fait du moment, il n'y avait rien de pareil. Il s'agissait de débris d'une correspondance qu'on jetait sans façon par la fenêtre, en laissant à la bise de novembre le soin de les faire tomber entre les mains des passants. Le plus scrupuleux des rigoristes n'aurait pu se défendre de voir ce que c'était.

Sur ces réflexions et sur quelques autres de même nature, le vicomte crut être absolument autorisé à examiner ces papiers mystérieux. Pourquoi n'ajoutions-nous pas qu'un mouvement soudain d'anxiété et d'étonnement s'était déjà emparé de son âme? Le tout descendait du haut de son balcon, et par conséquent de la fenêtre. Qu'est-ce que cela signifiait? En ce moment, on ne devait trouver dans la petite demeure des Champs-Elysées que Nancy et ses domestiques. A moins qu'il ne s'agît d'une note de fournisseur ou des confidences d'une chambrière, il était désormais intéressé à pénétrer ces arcanes d'une poignée de petits papiers livrés au vent.

Voilà pourquoi, tout en se dirigeant vers la porte d'entrée, il appliquait d'une main très-élégante, mais très-vive, la languette de son lorgnon sur son œil gauche, ce qui était un exercice déjà fort à la

mode il y a trente ans.

— Je ne me trompe pas, s'écriait-il tout-à-coup en s'arrêtant sur le seuil de la porte, voilà bien les armes et le chiffre de la vicomtesse.

Ici, il se mit à frotter avec un des bouts de son foulard le verre du lorgnon, et, pour être bien sûr de son fait, il regarda de nouveau ce qu'il tenait à la main :

— Que je suis donc bête ! ajouta-t-il en s'efforçant de sourire. Pourquoi ce papier ne viendrait-il pas d'un de ces écrits insignifiants tels qu'on en fait tous les jours, comme, par exemple, d'un mot à Sabine ou d'une réponse à une invitation à dîner?

En fait de morale, Gontran ressemblait volontiers aux beaux fils de ce siècle. Quand il ne fallait que parler, il se posait en joli cœur, mais c'était tout. L'allure pleine d'indépendance de ses idées touchant les devoirs de l'épouse s'arrêtait brusquement dès qu'il s'agissait de sa maison. Naguère, c'est-à-dire à une époque où il menait la vie à grandes guides, on l'avait entendu cent fois, au milieu de ses amis, en voyage ou à table, se donner pour le champion de la liberté sans limites. Il avait pris plaisir à se montrer surtout très-bon compagnon sur le chapitre des femmes, professant, entre autres

choses, qu'il ne convenait pas à un homme de sens de trop s'emporter contre les péchés mignons, et qu'il était du dernier ridicule pour un mari de jouer à la Barbe-Bleue. Une simple échappée de lumière lui montrait à cette heure ce qu'on doit fonder sur la générosité d'une pareille doctrine, quand on est dans le cas de l'appliquer à soi-même. Il suffisait d'une supposition, encore bien fragile, pour allumer au-dedans de lui-même toutes les flammes de la colère. Déjà des rides menaçantes plissaient son front. Tout en montant les escaliers, il se demandait s'il allait se trouver dans la terrible nécessité de se venger, ou bien si le secret qu'il tenait à la main, une fois éclairci, il n'aurait plus à rire que de ses grotesques frayeurs. Dans tous les cas, il gagnait à cet état pénible de se dire que la religion du foyer est décidément une chose sainte, dont on ne doit point parler légèrement entre amis et après boire, ainsi qu'il se souvenait de l'avoir fait si souvent, quand il était question des autres.

— Il faut pourtant que j'aie le mot de l'énigme, se disait-il à moitié chemin.

Faisant donc contre fortune bon cœur, il se mit à déplier un à un les trois fragments qu'il avait rapportés. Le fils du paysan qui tire un numéro à la



On lit dans la France, à la date du 4 février, au sujet du projet de loi sur la presse :

Un nouveau conseil a été tenu ce matin.

On assure que les résolutions prises la veille ont été confirmées.

Le gouvernement soutiendra résolument la loi.

Au moment où nous mettons sous presse, M. Rouher est à la tribune pour défendre l'article 1<sup>er</sup> dont le vote, à une grande majorité, paraît assuré.

Nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs le fait considérable qui vient de se produire.

Comme nous l'avions toujours espéré, le gouvernement a défendu résolument la loi, et nous apprenons que M. Rouher a prononcé aujourd'hui, au Corps-Législatif, un discours qui restera comme l'un des actes les plus mémorables de sa carrière politique.

Le scrutin s'est ouvert aussitôt après ce magnifique discours, et l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi a été adopté à la presque unanimité.

Le nombre des votants était de 222.

215 voix ont sanctionné l'article.

Le nombre des ultra-conservateurs s'est réduit à sept !

Cette journée est une éclatante victoire pour l'Empire libéral.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

La loi sur le recrutement de l'armée et l'organisation de la garde nationale mobile est promulguée. Le *Moniteur* la publie dans sa partie officielle.

— L'élection qui vient d'avoir lieu dans la 5<sup>e</sup> circonscription du Nord, a donné les résultats suivants :

Sur 29,737 votants, M. Desrotours a obtenu 21,291 voix, et son compétiteur, M. Gély-Légrand, 8,368. D'où il est résulté, en faveur de M. Desrotours, une majorité de 12,928 voix.

— Le *Journal de Dresde* dit que les fiançailles du prince Humbert avec la princesse Marguerite de Savoie, petite-fille du roi de Saxe, ont eu lieu le 29 janvier.

— Une lettre adressée de Londres à l'Agence *Havas* donne d'affreux détails sur la misère qui règne en ce moment à Londres :

La détresse dans le quartier East-End de Londres est vraiment terrible ! On y compte environ 50,000 personnes en proie au dénûment le plus absolu !

Les mesures du gouvernement et la charité publique ne suffisent pas pour arrêter le développement du paupérisme. Il est affreux de penser que dans un seul quartier de Londres

il se trouve 50,000 indigents mourant de faim. Ce sont surtout les ouvriers constructeurs de navires qui sont en proie au plus affreux dénûment, manquant d'ouvrage.

Ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que les sociétés d'unions industrielles ne leur permettraient pas d'accepter du travail à des prix réduits. Ces sociétés n'ont pas d'entrailles ! Elles feignent d'oublier que c'est un crime d'empêcher l'homme de gagner son pain. Une autre circonstance, non moins fâcheuse, c'est que l'intolérance religieuse anglicane préside à la distribution des secours. Que de réformes à faire plus essentielles que celles du Parlement !

— Les nouvelles de dégâts et de sinistres causés par l'ouragan, arrivent à Londres, de tous côtés.

De grandes inondations ont eu lieu dans plusieurs provinces, et notamment dans le Yorkshire et dans la principauté de Galles. Des troupeaux entiers de moutons ont été noyés. On signale beaucoup de morts d'hommes et des accidents considérables. Jusqu'à présent on ne signale pas de grands désastres maritimes.

Le vent, ayant soufflé principalement dans la direction de l'ouest et du sud-ouest, a chassé beaucoup de navires dans la haute mer, où il est à craindre que quelques-uns d'entre eux n'aient été coulés à fond.

— On lit dans le *Jura* :

Dimanche, après midi, le train des Verrières descendait rapidement dans les gorges de l'Areuse, lorsque le mécanicien aperçut à quelque distance devant lui, un homme couché sur la voie et dont le cou posait positivement sur le rail.

Faire le signal de serrer les freins et battre contre vapeur fut l'affaire d'un instant ; mais impossible d'arrêter dans le temps nécessaire un convoi marchant ainsi à la descente. L'endroit où l'homme était couché fut donc dépassé, et lorsqu'on courut en arrière pour relever sans nul doute un cadavre, on trouva, il est vrai, un homme inanimé, mais d'avoir trop bu, et non broyé par les roues de la locomotive. Le chasse-pierres l'avait ramassé et rejeté en dedans de la voie ; tout le convoi avait passé au-dessus de lui et il n'avait reçu d'autre blessure qu'une plaie à la tête, causée par le choc du chasse-pierres !

— On écrit de Naples à la *Gazette officielle d'Italie* :

Un grand malheur a frappé notre ville, hier au soir 27 courant. Plusieurs maisons, situées à l'angle de Santa-Lucia, ont été écrasées par un éboulement considérable qui s'est détaché du Pizzo Falcone, dont les hauteurs dominent ce point.

Plus d'un millier d'ouvriers se sont mis aussitôt à l'œuvre pour déblayer les décombres et opérer le sauvetage des habitants de ces mai-

sons. On en avait déjà retiré quelques-uns qui étaient encore vivants ; à deux heures et demie du matin, on travaillait encore, sans relâche, à la faveur de la lumière électrique.

— L'Union de la Sarthe rapporte que dernièrement, dans une école primaire du département de la Sarthe, l'instituteur faisait une petite excursion sur le règne animal. Après avoir doctement démontré à ses bambins que le bipède n'a besoin, pour se chauffer, que d'une paire de chaussures, soit deux sabots, deux souliers ou deux bottes, il leur faisait remarquer combien il était heureux que les quadrupèdes pussent se passer de cordonniers.

— Remarquez, mes enfants, disait le maître, combien la Providence est sage et prévoyante dans tout ce qu'elle fait ; l'homme, le bipède, a besoin de deux bottes ; le quadrupède, à qui il en faudrait quatre, grâce à dame Nature, n'en a pas besoin du tout.

Un instant après, voulant s'assurer que sa leçon avait été comprise, il interrogea un gamin :

— Qu'est-ce qu'un quadrupède ?

— M'sieu, c'est un animal qui n'a pas besoin de bottes.

— Oui ; mais qu'est-ce qui le distingue plus particulièrement ?

— M'sieu, c'est qu'il a quatre pattes.

— Très-bien ! Et moi, reprit le maître, que suis-je, moi ?

— Vous, M'sieu, vous êtes un bipède, parce que vous n'avez que deux pattes.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

BOULANGERIE DES SOCIÉTÉS DE SECOURS  
MUTUELS DE SAUMUR.

RAPPORT aux actionnaires fondateurs.

Messieurs,

Vos commissaires, guidés par l'intérêt qu'ils portent à votre œuvre, autant que par le sentiment de leur devoir, ont suivi avec une persévérance assidue les préparatifs, l'installation et les développements de votre établissement.

Félicitez-vous de l'avoir fondé, car s'il a été fécond en résultats heureux pour les membres adhérents des Sociétés de secours mutuels, il a étendu ses bienfaits à toute la population de Saumur.

Il est rare qu'une création nouvelle ne rencontre pas au début, ou des détracteurs ou des opposants, celle-ci n'en a pas été exempte ; mais nous ne nous en sommes pas émus, car nous savions bien qu'un jour prochain viendrait où il serait évident pour tous que votre œuvre n'est ni une spéculation, ni une concurrence. Non, votre pensée n'a jamais été de détruire ou de compromettre une industrie d'intérêt public ; mais, en fabriquant comme

elle et par les mêmes moyens, vous avez voulu que la nourriture la plus indispensable à l'homme, se maintint dans des prix sagement calculés sur la valeur des céréales et sur la main-d'œuvre. Vous avez enfin voulu une garantie contre le monopole. Ce but, vous l'avez atteint, et si, dans les premiers mois de l'installation, des efforts irréflectifs ont été faits pour arrêter la marche de cette Boulangerie, on a bientôt reconnu que ces tentatives ne pouvaient ébranler et qu'elles ne faisaient du mal qu'à ceux qui les employaient ; aussi croyons-nous fermement qu'elles ont cessé et qu'elles ne se renouvelleront pas.

Vous avez fixé votre capital à 14,000 fr. et l'avez divisé en cent quarante actions de cent francs. Aujourd'hui, ce capital est intégralement réalisé, et si, dans l'extrait de l'inventaire qui va suivre ce rapport, nous ne portons, au passif, le capital-actions que pour 13,705 fr., c'est qu'à ce moment de l'inventaire quelques actions n'étaient pas soldées ; elles le sont maintenant.

Votre commission s'est mise à l'œuvre de suite, et nous devons vous dire que, depuis son organisation, il ne s'est pas écoulé un jour qui n'ait été marqué par son zèle et par son travail. Que l'honorable sociétaire qui la préside nous permette de consigner ici le tribut de nos éloges comme le premier gage de la reconnaissance des fondateurs et de tous nos adhérents.

Notre installation a été laborieuse ; des difficultés de plus d'un genre ont retardé le fonctionnement de la Boulangerie, et la commission n'a pas toujours été secondée comme il l'eût fallu. Mais l'expérience est bientôt venue en aide à la volonté de bien faire, et, depuis cinq mois, tout marche avec ordre dans la manutention ; et l'honnêteté et le bon vouloir des braves ouvriers qui y sont employés nous imposent le devoir bien doux de les signaler à votre estime.

La comptabilité, montée avec clarté et suivant la prescription de la loi, nous permet de suivre chaque jour tout le mouvement qui s'opère dans l'établissement, soit par les achats et livraisons, soit par la fabrication journalière, soit enfin par la recette, puisque tout se règle au comptant.

Nous avons traversé une période bien pénible par l'élévation du prix des blés ; votre commission, obligée de tenir compte de l'article 26 de vos statuts, et ne voulant rien abandonner au hasard, n'a pu faire que des approvisionnements de courte durée. Si d'un côté la prudence conseillait cette grande réserve, de l'autre on peut regretter, pour la fabrication comme pour le prix du pain, de n'avoir pas un peu plus de latitude.

La commission s'est toujours inspirée de la pensée qui a présidé à vos statuts pour fixer le prix du pain. Toutes les dépenses ont été calculées avec soin et rigoureusement, pour

conscriptio militaire n'est pas plus ému que ne l'était le sportman pendant cette opération préliminaire. En appuyant les doigts sur ce papier qu'avaient parcouru tour-à-tour la pensée et la plume de Nancy, il cédait malgré lui à une sorte de frémissement qui ne ressemblait pas mal à l'épouvante. Enfin son lorgnon braqué et ses yeux attentifs lui montraient sur les trois lambeaux trois membres de phrase, qui, rapprochés, contribuaient certainement à former un sens sinistre.

Vormeuse y lisait ces mots :

« Soupirs étouffés. — mes plaintes indiscrettes, — regrets superflus. »

A cette lecture, sa tête se brouilla. Si peu rompu qu'il fût à l'exercice des formes littéraires, le vicomte voyait bien que c'était là ce qu'on est convenu d'appeler du style sentimental. Une jeune femme qui avoue en être à pousser des soupirs étouffés est une femme qui se dit malheureuse. Quand elle adresse des plaintes indiscrettes, c'est qu'on ne l'écoute pas encore assez. Si elle exprime des regrets superflus, cela signifie sans doute qu'elle se repent ou de s'être compromise, ou d'avoir évité un écueil.

Tels étaient, du moins, les commentaires qu'une rapide analyse suggérait à l'esprit troublé de Gon-

tran. Sans doute, il n'y avait dans tout ce qu'il venait de lire rien de net, ni aucune de ces choses explicites sur lesquelles il fût possible de faire reposer une accusation formelle. C'était un chapelet de mots qui étaient faits pour nourrir des conjectures ; mais dans cette matière délicate, qui se rapporte à la conduite d'une femme et à l'honneur d'un mari, les conjectures ne sont pas même des demi-preuves. Un moment, l'ancien viveur, cherchant à se dérober à l'office toujours si cruel du juge, fut sur le point de rejeter dehors les trois papiers, et de n'y plus penser, prétextant qu'il ne pouvait être question là-dedans que d'un épisode puéril. Les trois fragments s'enroulaient même en cornets pour être mieux lancés au-delà du seuil, quand un quatrième lambeau, un peu plus étendu que les autres, tomba du chapeau du vicomte jusqu'à ses pieds. Il eût fallu être poussé par la magnanimité d'un héros ou d'un saint pour dédaigner cet auxiliaire inattendu ; Gontran, qui n'était qu'un homme du bel air, ne se sentit pas capable de tant de vertu. Il se baissa donc afin de ramasser ce quatrième tronçon de la lettre.

— Celui-là me fixera tout-à-fait, pensa-t-il.

Il ne l'eut pas plus tôt déplié, qu'une vive rougeur

empourpra son visage. Ce n'était plus du courroux, c'était bien le premier mouvement d'une des plus violentes tempêtes de l'âme qu'il eût jamais endurées. L'indignation faisait remuer à la fois en lui, comme pour en composer un effroyable concert, tous les ressorts du mépris, du ressentiment et de la vengeance. Le sang qui coulait dans ses veines ressemblait à du plomb fondu. Qui l'eût vu passant tour-à-tour de l'incarnat le plus emporté à une pâleur de marbre, n'aurait pu s'empêcher de le prendre en pitié. La jalousie, ce mal social qui a tant de ressemblance avec les peines que le sombre génie du Dante a imaginées pour les damnés, la jalousie lui déchirait et lui broyait le cœur de manière qu'il n'eût plus le moyen de respirer.

Cette fois, la ligne qu'il venait de déchiffrer était nette, polie et froide comme la lame d'un poignard :

« A l'Opéra, demain soir. »

— Il n'y a plus rien à chercher, se dit le sportman frémissant de rage ; voilà, pour le coup, une preuve assez convaincante de la trahison.

Il s'était arrêté sur l'une des marches de l'escalier. Que faire ? Fallait-il monter quatre à quatre à l'appartement de Nancy, démasquer la trahisse, et

éclater en reproches comme un orage ? Fallait-il, au contraire, rappeler à soi une à une toutes les froides ressources du calme et de la dissimulation pour mieux constater l'indignité de la jeune femme ? Le vicomte, qui, Dieu merci, ne s'était jamais trouvé en pareille aventure, ne savait plus comment sortir d'un tel pas. Par bonheur, le travail de la réflexion avait fini par agir sur son esprit de façon à le faire incliner du côté des moyens dilatoires et persuasifs. Avant d'entrer chez sa femme, il fit une halte à une sorte de cabinet où il avait l'habitude de remiser ses fouets et ses houssines ; c'était un véritable reposoir d'homme de haras, décoré de portraits de chevaux célèbres et de chiens sculptés. Gontran se déganta machinalement, passa la main droite dans ses cheveux, qui commençaient à devenir rares, et reprit ses méditations sur l'incident qui lui tenait tant au cœur :

— Pendant que j'allais visiter les chenils et les écuries des autres, disait-il, le renard est entré chez moi ; c'est la règle. Ou je suis un aveugle, ou voilà un rendez-vous en forme : « A l'Opéra, demain soir. » Tout aura été calculé avec une précision satanique ; Nancy a écrit ces mots-là en anglais superbe, ainsi que le ferait un maître d'écriture.



connaître le prix de revient : l'expérience a démontré que ces calculs étaient justes ; et, avec 2 centimes par 5 kilogrammes ajoutés pour se conformer à l'article 50, le pain a toujours été livré au prix coûtant. Nous pouvons évaluer le produit de ces 2 centimes, depuis le mois de juillet, à 1,400 fr., et si, dans l'actif que nous analysons plus loin, vous trouvez un bénéfice dépassant cette somme, il faut l'attribuer soit au rendement souvent plus élevé que la moyenne prévue, soit aux économies successivement réalisées sur les dépenses.

Aux termes de l'article 14, ce bénéfice devrait être versé au fonds de réserve ; mais nous ne fonctionnons que depuis six mois ; rien ne presse, et votre commission pense, avec raison selon nous, que cet excédant lui est nécessaire pour mieux faire au comptant tous ses achats. Nous vous engageons donc à attendre la fin de l'année 1868 pour commencer votre fonds de réserve, assurés que vous devez être que la bonne administration que nous constatons se développera en mieux de jour en jour.

Le produit des actions a dû être consacré d'abord à l'installation et au matériel, ce qui a employé 8,268 fr. 53 de votre capital actions. Sans doute, nous ne retrouverons plus cette somme dans la valeur de ce matériel, il fallait bien s'y attendre ; mais votre capital-actions sera reconstitué plus tard avec les bénéfices tout modestes qu'ils soient, et quand arrivera la fin de votre Société, vous retrouverez, nous le croyons fermement, votre capital entier, peut-être même un fonds de réserve, et dans tous les cas votre matériel.

Vous n'avez plus à craindre son augmentation aux dépens du capital-actions ; tout ce qui sera nécessaire, dorénavant, soit pour le compléter dans ce qu'il est, soit pour l'entretenir, sera pris sur les dépenses courantes, et vous verrez au contraire, par l'analyse de l'inventaire, que déjà la commission, pour rester autant que possible dans la vérité des évaluations, lui fait subir une dépréciation pour les six mois écoulés.

Nous terminons ce rapport par le résumé de l'inventaire commencé par la commission le 31 décembre dernier et arrêté le 23 janvier ; il a été vérifié dans toutes ses parties par vos commissaires :

ACTIF.	
1° Espèces en caisse.....	4,570 70
2° Farines en magasin.....	6,292 50
3° Frais d'installation.....	8,268 53
4° Loyer payé par avance.....	80 »
	<b>19,211 73</b>
PASSIF.	
1° Capital-actions.....	13,705 »
2° Dû à divers, pour fournitures	199 »
A reporter.	13,904 »

Report.	13,904 »
3° Dû pour farines.....	1,439 40
4° Dû à la Banque Louvet, Trouillard et C <sup>ie</sup> .....	1,022 76
5° Aux ouvriers.....	150 »
6° Dépréciation du cheval.....	200 »
7° Dépréciation du matériel....	350 »
8° Intérêt des actions pour le semestre.....	350 »
	<b>17,416 16</b>

BALANCE.	
Actif.....	19,211 73
Passif.....	17,416 16
Bénéfice net du 1 <sup>er</sup> semestre	1,795 57

Saumur, le 27 janvier 1868.  
Les Commissaires,  
BODIN. BRIÈRE, Jules. LECOY.

Voici un thésauriseur qui l'a échappé belle, et bien lui a pris de tomber sur un honnête homme.

Un témoin oculaire nous adresse le récit suivant d'un acte de probité, que nous regretterions de ne pas faire connaître :

Alexandre Lelièvre, meunier à Brain-sur-l'Authion (Maine-et-Loire), se préparait, suivant l'usage et le droit ordinaires, à emouturer la pochée d'un client, lorsque, surprise agréable ! au lieu de grains de blé, il voit et il entend tomber dans son écuelle des pièces d'or. Une, deux, trois... dix, vingt... il y en avait comme cela pour quinze cents francs. Le client avait tout bonnement mêlé son or à son froment, peut-être pour ne point céder lui-même à la tentation de le prodiguer.

Disons, à l'honneur du brave meunier, qu'il n'éprouva même pas, lui, le besoin de lutter contre la tentation de garder ce qu'il savait n'être pas à lui. Il recueille donc avec soin le trésor, fait venir sa pratique et lui remet ses quinze cents francs, en lui disant : « Mon ami, je suis persuadé que tous mes confrères eussent fait tout comme moi. Mais, une autre fois, ne cachez pas votre or dans le sac qui doit aller au moulin. »

Qui fut joyeux, on le devine. « Cré coquin ! disait en revenant chez lui l'homme aux quinze cents francs, il est tout d'même ben honnête, c'ti là ! » (Journal de Maine-et-Loire).

On écrit de Loches, le 31 janvier, au Journal d'Indre-et-Loire :

« Un affreux événement vient d'arriver dans notre ville.

« Ce matin, à sept heures, le jeune Eugène Potensy, de Beaulieu, âgé de treize ans et demi, et travaillant actuellement à la fabrique de papier exploitée par M. Deslaurier, au village de Corbery, a été broyé par l'une des roues motrices de l'usine.

« Ce jeune garçon se trouvait sur un massif en maçonnerie, ayant environ 1 mètre 15 cen-

timètres de largeur et séparant les roues entre elles ; l'une des roues, celle appartenant à l'établissement, était en mouvement, l'autre était arrêtée au moyen d'un morceau de bois arc-boutant de la roue au massif ; en attirant ce morceau de bois il est tombé en arrière sur la roue qui tournait, et qui l'ayant saisi de haut en bas le fit disparaître immédiatement en emportant les lambeaux du malheureux, dont la mort a été instantanée.

« Le mécanicien qui se trouvait être tout près de ce lieu, ayant entendu Potensy jeter un cri, s'est empressé d'arrêter la roue, mais il était trop tard.

« Toutes les recherches faites jusqu'à cette heure, quatre heures du soir, pour retrouver les restes de ce malheureux sont restées infructueuses. »

Le Journal des Travaux publics annonce qu'une enquête est ouverte sur un avant-projet présenté par M. Watel pour l'exécution du chemin de fer de Saint-Nazaire au Croisic.

## ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 4 au 31 janvier.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.		
		1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual. maigres et médiocres.	1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual. maigres et médiocres.	1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual. maigres et médiocres.	1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual. maigres et médiocres.	
<b>BOUCHERS.</b>										
<b>MM.</b>										
1	Remare.	2	»	1	7	1	14	46	»	26 69 15
2	Tessier.	1	3	»	1	8	»	9 38	»	24 69 »
3	Touche.	1	2	3	»	3	1	2 20	1	7 33 2
4	Groleau.	»	»	»	»	»	»	5 1	»	» 7
5	Corbineau.	1	1	»	»	8	»	8 36	1	6 45 4
6	Séchet.	1	2	1	»	5	2	3 24	»	21 35 »
7	Prouteau.	»	»	»	1	4	»	3 10	»	11 23 »
8	Chalot.	»	1	»	»	4	»	3 18	»	10 30 »
9	Pallu.	»	1	1	»	4	4	» 32	»	6 32 23
<b>CHARCUTIERS.</b>										
<b>MM.</b>										
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	3 21 »
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	» 6 »
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	»	10 11 »
4	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	2 7 »
5	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	4 8 »
6	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	1 11 »
7	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	7 19 »
8	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	4 8 »
9	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	3 11 »
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	1 10 »
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	4 11 »
12	Pavis.	»	»	»	»	»	»	»	»	» 6 »
13	Lanier.	»	»	»	»	»	»	»	»	» 2 1

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Les ministres se sont réunis le 5 février aux Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

Presque au même instant, on vint annoncer que le dîner était servi. Gontran prit sa place habituelle à table, en tête-à-tête avec la jeune femme. Un philosophe du Portique aurait-il eu autant de sang-froid que lui en pareille circonstance ? Il est permis d'en douter. Comprimant le désir et même le besoin qu'il éprouvait à toute minute de faire un esclandre, il ne levait les yeux sur Nancy que pour lui sourire. Au même instant, les sourdes agitations d'une fièvre inconnue faisaient qu'il se tournait et se retournait sans cesse sur sa chaise à peu près comme un malade dans son lit. Peut-être que, sans la présence des gens de service, il n'eût pas été longtemps maître de tant d'emportement ; mais il avait pour règle que, même dans les circonstances les plus imprévues, il ne devait jamais cesser de se conduire en homme bien élevé. S'il laissait voir son émotion, ce n'était que par des oublis d'étiquette ou de maintien qui ne devaient pas tirer à conséquence.

Clairvoyante comme le sont toutes les Femmes, Nancy, à la longue, comprenait bien que Gontran était distrait ou préoccupé. Pouvait-elle pousser l'indiscrétion jusqu'à lui demander la cause de ces airs de rêveur ? La jeune femme ne pensait pas que ses privilèges d'épouse allassent jusqu'à cette limite

Nous lisons dans le *Moniteur*, qu'à l'occasion de la remise entre ses mains des lettres accréditant l'ambassadeur de France auprès de la Confédération de l'Allemagne du Nord, le roi Guillaume a daigné répondre aux paroles que lui a adressées M. Benedetti, qu'il était heureux de voir dans cette démarche un gage certain des bons rapports existant entre les deux gouvernements, et de rappeler les souvenirs, qui lui sont toujours présents, de l'accueil que l'Empereur et l'Impératrice lui ont fait à Paris.

L'*International* dit que des enrôlements garibaldiens se font en ce moment à Gènes et dans les principales villes d'Italie.

Deux démentis sont donnés par l'*Osservatore Romano* à deux nouvelles éditées par l'*Opinione* et par la *Correspondance italienne*. Il n'est pas vrai, suivant l'*Osservatore*, que le pape ait ordonné aux évêques italiens de célébrer un *Te Deum* pour la défaite des ennemis de l'Eglise, et que l'ex-roi de Naples, François II, ait réuni les agents des princes italiens dépossédés pour arrêter un programme commun.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION, du 1<sup>er</sup> février.

Texte : Revue politique de la semaine. — Funérailles de Maximilien I<sup>er</sup>, empereur du Mexique. — Courrier de Paris. — Le Canal de Suez ; correspondance. — La Vengeance de Dieu, nouvelle, par M. Alfred Assollant (suite). — Le Corps-Législatif (suite). — Le fenianisme en Angleterre. — Paris : percement de la rue Monge. — Les Millions de Job, nouvelle par M. Xavier Aubryet (suite). — Les Théâtres. — Les Chasses royales en Italie. — Publications nouvelles : *Un Châtiment* par M. A. Joanne. — Bibliographie : *La Vie des Animaux illustrée*.

Gravures : Trieste : Funérailles de Maximilien I<sup>er</sup>, empereur du Mexique (3 gravures). — Le Canal de Suez : Convoi de bateaux à charbon se rendant d'Imailia à Suez. — Angleterre : Instruction des constables spéciaux enrôlés pour combattre le fenianisme. — Ronde de nuit sur la Tamise. — Paris : la Question romaine ; le Percement de la rue Monge. — Les Chasses royales en Italie (4 gravures). — Livres illustrés : *la Vie des Animaux*, J.-B. Baillière et fils, éditeurs. — Rébus.

## BULLETIN FINANCIER.

Le rapport financier de M. Magne a fait disparaître tous les doutes : un emprunt de 440 millions est certain, par voie de souscription publique.

Le 3 p. 100 est ferme ; son cours de compensation a été fixé à 68 70 ; celui du mois précédent était 68.40. Les autres valeurs suivent le mouvement de la rente.

L'Italien, bien que à 45.62, inspire toujours de justes suspensions ; il serait plus que temps de se livrer à d'intelligents arbitrages.

La main n'a pas tremblé une seconde. On sait que, dans la soirée de demain, je dois aller au haras de Viroflay pour y voir des arabes du Nedji, et l'on es-compte ainsi mon absence. Fort bien, mais, quand le besoin l'exige, il n'y a pas de sport qui tienne ; je sais gouverner mon chez moi aussi bien qu'un autre. On cherche à me bernier, mais j'ai l'œil grand ouvert. Je vais veiller au grain, comme on dit, sauf à prendre un parti au moment décisif.

A deux pas du siège sur lequel il se trouvait, on avait placé un cabaret en palissandre, renfermant une demi-douzaine de flacons de cristal. Gontran se servit un petit verre de liqueur apérative, autant pour obéir à une vieille habitude de chasseur que pour se remettre du trouble qu'il n'avait encore pu maîtriser. Plus les minutes s'écoulaient, plus l'affaire changeait d'aspect à ses yeux. A chaque instant, il plaidait la-dessus le pour et le contre, ne voyant pas combien il se contredisait lui-même à chaque instant.

— Qui sait, reprenait-il, si ce n'est pas encore qu'un roman ébauché ? Qui pourrait dire si ce n'est pas un feu de paille, seulement allumé en espérance ? Nancy a des principes et un langage qui ne permettent pas qu'on l'accuse sans l'entendre. Cependant

je sais ce que je sais. Tout-à-l'heure, en passant sous le balcon, j'ai aperçu un inconnu, un rôdeur, assez bien mis, peut-être, mais d'une assez mauvaise figure. Qu'était-ce que ce quidam ? Sans être passé maître dans ces sortes d'affaires, j'imagine que ce pourrait bien être là l'Almaviva auquel on s'adresse, puisqu'il se baissait pour ramasser avec soin à terre de ces bouts de papier. Évidemment, tout autre que lui ou que moi n'aurait pas eu à s'intéresser à ces moyens de correspondance d'une nouvelle espèce. Allons, voilà qui est bien certain, ce beau ténébreux doit être celui que la fausse Griseldis me donne pour rival ; mais le charmant monsieur saura bientôt que je ne suis pas du nombre de ceux dont on fait des Gérontes. Jusque-là, sachons ne rien perdre de vue, et dissimulons ; c'est encore la meilleure des stratégies.

Ce monologue terminé, il se leva et, après avoir remis ses gants, il entra chez sa femme. Dans le même moment, Nancy profitait de ce que la porte était ouverte pour congédier la couturière.

— Comme elle a la trahison peinte sur la figure ! pensait le sportman en la voyant passer près de lui, souriante et heureuse des choses si graves qu'elle venait de débattre avec la faiseuse.

recolée où commence la volonté personnelle d'un mari. Tout ce qu'elle se crut le droit de faire, c'était de manifester un certain étonnement à la vue d'une attitude si inusitée.

— En vérité, mon cher Gontran, dit-elle en imprégnant ses paroles d'un léger ton de persiflage, vous n'êtes pas ce soir ce que vous vous montrez d'habitude.

— Vous le croyez, chère Nancy ?

— Je le parierais, monsieur.

— Qui vous donne à penser que je ne sois plus le même ?

— Ce sont vos distractions répétées.

— Avez-vous, chère Nancy, quelque méprise grave de ma part à me signaler ?

— Il n'y a qu'un instant, quand Baptiste a allumé les bougies, vous en avez changé une de place pour la poser où l'on met d'ordinaire les carafes.

— C'est que je pensais sans doute à la dernière poule des courses de Longchamps.

— A présent, tenez, vous mettez du poivre sur votre omelette au sucre ; c'est ce qui ne se fait guère, j'imagine.

(La suite au prochain numéro.)



Il n'en est pas de même des affaires privées de la nation, la confiance se raffermir; c'est un réveil sérieux du crédit de la péninsule.

Parmi les moteurs de ce mouvement régénérateur, je dois placer en première ligne la souscription aux 100,000 obligations par le *Crédit foncier spécial*, sous le patronage du *Comptoir des capitalistes*, qui n'est pas un nouveau venu dans l'arène des intérêts financiers.

Emises à 210 fr.; payables: 50 fr. en souscrivant, 60 fr. à la répartition, et 50 fr. fin mars et fin avril, elles sont remboursables à 500 fr., en quinze années, par voie de tirage, et rapportent 15 fr. d'intérêt, payables à Paris, sous déduction du

change.

Elles sont garanties par un *privilege d'antériorité légale* — mieux que par première hypothèque — sur des propriétés *rurales*, situées en Italie.

La somme demandée aux obligations est de 100 f. par hectare, dont le prix moyen est évalué à 750 fr., et l'annuité à payer par les débiteurs pour se libérer n'égale pas le quart du produit des terres.

Ces obligations trouvent un surcroît de garantie dans le capital de la Société qui est de un dixième du montant des obligations placées et dans la réserve statutaire; plus dans une deuxième réserve spéciale de 25 p. 100 environ de la somme fournie par les obligataires.

C'est cinq fois autant que le capital du Crédit foncier de France, relativement aux obligations émises.

Voilà un beau revenu et des garanties sérieuses de tout repos, telles que nous aimons à en présenter aux capitaux de l'épargne. On souscrit du 6 au 12 février, au Comptoir des Capitalistes, 41, rue Lafitte.

Je ne puis parler d'obligations reposant, non point sur une garantie de fantaisie, mais sur une première hypothèque *foncière*, la plus efficace de toutes, sans signaler aux capitaux les plus timorés les obligations *hypothécaires de la Société anonyme des eaux minérales d'Enghien*, au nombre limité de 5,535, émises actuellement par le *Moniteur des Tirages financiers*, qui, le premier a

érigé et vulgarisé, dans les affaires financières, le placement à responsabilité positive.

Ces obligations, d'une solidité indiscutable, puisqu'elles reposent, par première hypothèque, sur tous les immeubles de la Société, d'une valeur de plusieurs millions, sont émises à 290 fr. payables en souscrivant, remboursables à 500 fr. et rapportant un intérêt de 20 fr. par an. Il est regrettable qu'elles soient réservées exclusivement à la clientèle particulière du Journal. Je conseille néanmoins une tentative, qui n'exposerait qu'au retour des fonds. — I. Gérard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

FAILLITE BERNARD.

Les créanciers de la faillite du sieur Bernard, marchand grainetier, demeurant à Nueil-sous-Passavant, sont invités à se présenter le lundi 10 février courant, 9 heures 1/2 du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de Commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

(41)

Etude de M<sup>e</sup> BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

**VENTE**  
Aux enchères publiques,  
**DE MEUBLES**  
ET MARCHANDISES

Dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Pierre PATEAU, couvreur et marchand,

Décédé à Varennes-sous-Montsoreau, le 7 décembre 1867.

Il sera procédé, le dimanche 9 février 1868, et jours suivants, à midi, en la maison où est décédé le sieur Pateau, à Varennes-sous-Montsoreau, par le ministère de M<sup>e</sup> BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, à la vente des meubles, effets mobiliers et marchandises ci-après, savoir:

**Mobilier**, consistant en tables, chaises, armoires, buffet, vaisselle, lits complets, serviettes, chemises, draps et autre linge, ustensiles de ménage, outils, etc.;

**Marchandises**: Rouennerie, draps de diverses sortes en pièces, fantaisies pour gilets et pantalons, flanelles de toute espèce, mérinos, tartanelle, toiles de fil et de coton, calicots, percale, mousseline, popeline, indienne, lustrine, velours, soieries, coutils, futaine, satin, péruvienne, fichus, mouchoirs de fil et de coton, bonneterie, mercerie, dentelles, rubans, franges, bordures, etc.;

Comptoirs et rayons.  
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> SENIL, notaire à Longué.

**VENTE MOBILIÈRE**  
APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 9 février 1868, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu.

Il sera procédé, par ledit M<sup>e</sup> SENIL, à la vente mobilière après décès, de meubles meublants, consistant en lits, armoires, tables, glaces, chaises, garnitures de cheminée, objets de literie, linge magnifiquement et de toutes sortes, ustensiles de ménage, vins, bouteilles, pressoir, cuve, bois de chauffage et autres objets, dépendant de la succession de M. LEMOINE-JOREAU, de Longué.

La vente aura lieu au domicile de M. LEMOINE, sis à Longué, rue des Halles.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A LOUER**

Pour le 1<sup>er</sup> novembre 1868,

MAISON de M<sup>me</sup> Fermé, située à Dampierre, composée de salon de compagnie, salle à manger, cuisine, vestibule, plusieurs chambres à coucher, servitudes, cour d'entrée, jardin autour de la maison et jardin de l'autre côté du chemin.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean,

MAISON, rue du Petit-Maure. S'adresser à M. RIVAUD. (40)

**MAGASIN DE MODES**

Rue Saint-Jean,

MAISON BERTHUELLE, AU 1<sup>er</sup>.

Vente et Confection.

M<sup>me</sup> CYNISCA MARIN a l'honneur de prévenir les dames que, n'étant plus chez M<sup>me</sup> Beaudouin, elle vient de s'établir rue Saint-Jean, 54, maison Berthuelle. (10)

On demande à acheter d'occasion le  *Répertoire méthodique et alphabétique de DALLOZ* , 44 volumes in-4<sup>e</sup>.

S'adresser au bureau du journal.

**FABRIQUE D'ENCRE**  
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**BEURRE EN CINQ MINUTES**  
AVEC LA BARATTE ATMOSPHÉRIQUE  
b. s. g. d. g. (système CLIFTON).

Première médaille à l'Exposition universelle 1867.



La Baratte atmosphérique extrait le beurre de la crème en cinq minutes et du lait frais en dix. Ensuite le lait qui reste est doux et bon pour le thé, le café, ou tout autre emploi du ménage, pour faire du bon fromage, ou pour la nourriture des veaux.

Barattes atmosphériques depuis 5 francs. Demander le prix courant de M. BARNETT, fabricant, b. s. g. d. g. et dépositaire général pour la France, ainsi que pour les TRAITAIRES AUTOMATIQUES, 8 fr. les quatre. Expérience publique tous les jours, à 2 et à 4 heures.

164, rue de Rivoli, Paris.

On traiterait pour le dépôt départemental avec une maison d'instruments d'agriculture.

**ARCHIVES DE L'OUEST**

1789-1800.

VIENT DE PARAÎTRE :

**ANJOU, MAINE, BERRY**

4<sup>e</sup> NUMÉRO DE LA SÉRIE A

1 fascicule de 312 pages, format grand in-8<sup>o</sup> jésus.

Le recueil des ARCHIVES DE L'OUEST, publié par M. Antonin PROUST, paraît par fascicules de 250 à 350 pages; quatre fascicules forment une série. La première série, consacrée aux *Opérations électorales de 1789*, est entièrement terminée.

Prix de chaque fascicule vendu séparément. 6 francs.

Pour les souscripteurs..... 5 —

Prix de l'exemplaire sur papier à bras..... 10 —

Sont considérés comme souscripteurs, ceux qui prennent une série entière.

ON SOUSCRIT :

A Paris, chez LACROIX et VERBOECKHOVEN, *Librairie internationale*, 15, boulevard Montmartre;

A Niort, chez Clouzot, *Librairie poitevine*, 22, rue des Halles.

Le quatrième numéro contient : **Anjou, Maine et Berry.**

Voici le sommaire relatif à l'ANJOU :  
Liste des brochures publiées en Anjou à la veille de la convocation des états-généraux. — Lettre de M. Milscent, lieutenant particulier de la sénéchaussée d'Angers, à Mgr le Garde-des-Sceaux. — Lettre de M. le comte de la Gallissonnière, sénéchal d'épée, à Mgr le Garde-des-Sceaux. — Lettre de MM. les députés des curés d'Angers à M. Necker. — Projet d'un mémoire des curés du diocèse d'Angers, relativement à la convocation des états-généraux. — Lettre de M. l'abbé de La Brosse à Mgr le Garde-des-Sceaux. — Demandes et doléances du clergé d'Anjou. — Liste des députés. — Procès-verbaux des séances de l'assemblée particulière de la noblesse. — Instructions et pouvoirs donnés par la noblesse d'Anjou à ses députés. — Instructions particulières pour les députés de la noblesse d'Anjou. — Liste des députés. — Vœux et demandes des cinq sénéchaussées de la province d'Anjou. — Mémoire des maîtres ouvriers d'Angers à M. Necker. — Liste des députés du tiers-état d'Anjou. — Mémoire des officiers municipaux de La Flèche.

**LA FÉODALITÉ**  
ET  
**LE DROIT CIVIL FRANÇAIS**

Par G. D'ESPINAY,

Président au tribunal civil de Loches, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I<sup>er</sup>. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8<sup>o</sup>. — Prix: 5 francs.

DU MÊME AUTEUR.

**LES CARTULAIRES ANGEVINS**

Etude sur le droit de l'Anjou au moyen-âge.

Cet ouvrage a été récompensé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 28 juillet 1865.

Un volume in-8<sup>o</sup>. — Prix: 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GRASSET, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DE 4 FÉVRIER.			BOURSE DU 5 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	68 45	»	»	68 70	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	99 85	»	»	100 25	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	468 75	»	»	470	»	1 25
Banque de France. . . . .	3200	»	30	3220	»	20
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1380	»	»	1380	»	»
Crédit Foncier colonial. . . . .	460	»	»	460	»	»
Crédit Agricole. . . . .	610	»	»	610	»	»
Crédit industriel. . . . .	622 50	»	»	620	»	»
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	176 25	»	»	180	»	3 75
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	665	»	»	670	»	5
Orléans (estampillé). . . . .	883 75	1	25	880	»	3 75
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1158 75	»	1 25	1160	»	1 25
Est. . . . .	538 75	»	»	538 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	887 50	»	5	891 25	»	3 75
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	535	»	5	538 75	»	3 75
Ouest. . . . .	568 75	»	»	570	»	1 25
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1490	»	»	1485	»	5
Canal de Suez. . . . .	272 50	»	11 25	280	»	7 50
Transatlantiques. . . . .	285	»	5	290	»	5
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	43 40	»	30	43 70	»	30
Autrichiens. . . . .	518 75	»	3 75	522 50	»	3 75
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	356 25	»	1 25	355	»	1 25
Victor-Emmanuel. . . . .	38	»	»	37 50	»	50
Romains. . . . .	46	»	1	45	»	1
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	235	»	1 25	245	»	10
Saragosse. . . . .	91 25	»	75	92	»	75
Séville-Xérès-Séville. . . . .	21	»	50	20 50	»	50
Nord-Espagne. . . . .	73 75	3	75	73 50	»	25
Compagnie immobilière. . . . .	67 50	2	50	73	»	5 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	320 75	»	»	321 25	»	»
Orléans. . . . .	314	»	»	315	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	324	»	»	324	»	»
Ouest. . . . .	312	»	»	312	»	»
Midi. . . . .	310 75	»	»	310 75	»	»
Est. . . . .	313 75	»	»	314	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.